

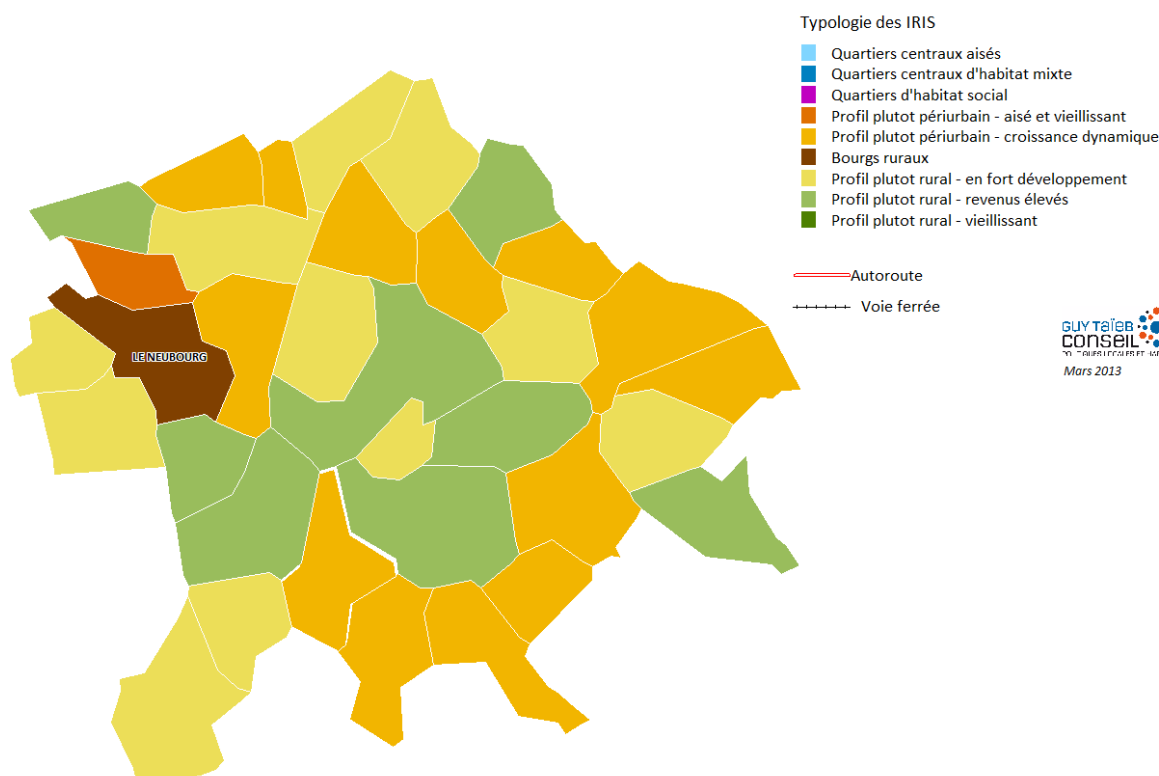
Plan Départemental de l'Habitat de l'Eure

Fiche territoriale – SCOT de la CC du Neubourg

SCOT DE LA C.C. DU PAYS DE NEUBOURG

Profil du territoire

Le territoire du Pays de Neubourg a un caractère majoritairement rural, structuré autour d'une ville centre : le Neubourg.



Le Neubourg a un profil de bourg rural, qui malgré un bon taux d'équipement et un habitat diversifié, n'a qu'une croissance modérée par rapport aux communes périphériques. Par ailleurs, les bourgs rencontrent également des problématiques liées à l'ancienneté du parc et aux revenus relativement bas de la population (vacance, dégradation du bâti, etc.).

Hormis dans la frange sud-est du territoire, où les communes ont un profil plus périurbain sous l'influence de l'agglomération ébroïcienne, les communes gardent un caractère rural avec un parc majoritairement composé de logements anciens, en accession à la propriété individuelle. Une grande partie des communes sont toutefois en très forte croissance démographique, le territoire étant situé entre les agglomérations d'Evreux et de Rouen, qui toutes deux, s'étendent.

Profil sociodémographique de la population

Le territoire connaît une croissance démographique dynamique, surtout portée par le solde migratoire qui est le plus élevé du département.

La population, plus jeune et plus familiale que dans l'Eure, connaît néanmoins un vieillissement marqué avec la croissance rapide des personnes de plus de 75 ans. Le vieillissement est particulièrement marqué sur la ville centre.

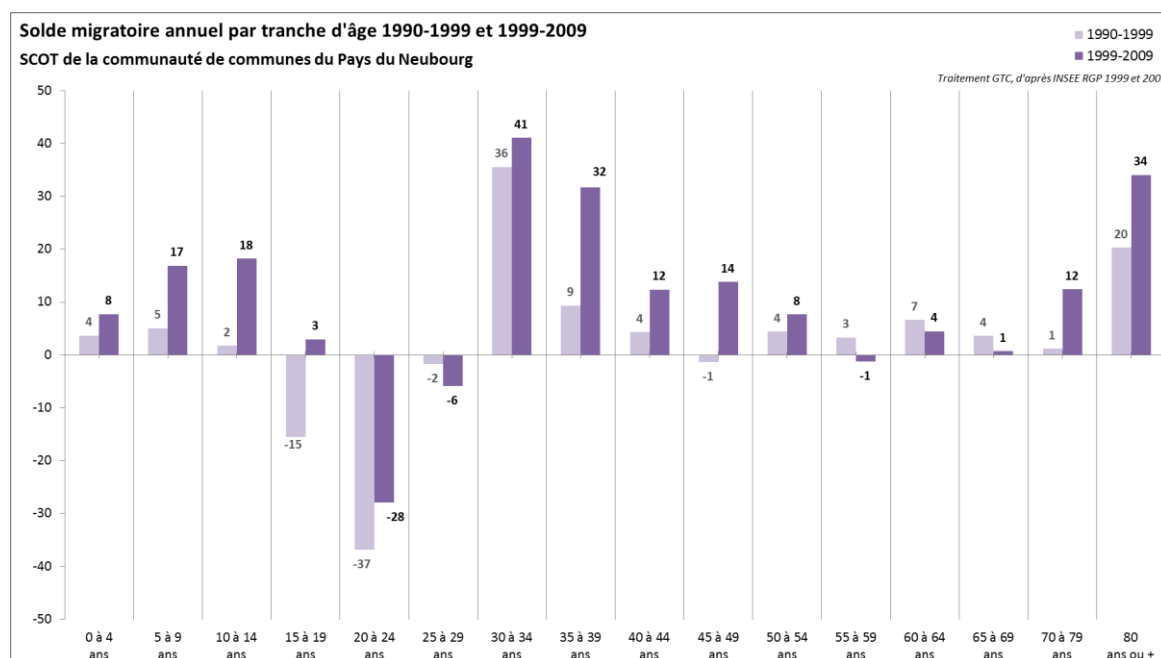
	Population 2009	Taux d'évolution annuel de la population 1999-2009	Taux de croissance naturel 1999-2009	Taux de croissance migratoire 1999-2009	% des 60 ans et plus	Indice de jeunesse 2009	Taux d'évolution annuel des 75 ans et + 1999-2009	Taille moyenne des ménages en 2009
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	16 898	1,37%	0,31%	1,06%	20%	1,37	3,46%	2,49
Le Neubourg	4 172	0,85%	-0,92%	1,76%	29%	0,78	3,04%	2,05
SCOT Basse Risle	53 784	1,22%	0,27%	0,95%	23%	1,13	2,97%	2,38
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	58 528	0,52%	0,50%	0,02%	20%	1,33	2,90%	2,43
SCOT de la CC de Conches	18 435	1,40%	0,55%	0,85%	19%	1,42	3,54%	2,48
SCOT de l'agglomération d'Evreux	81 965	0,29%	0,76%	-0,47%	19%	1,47	3,32%	2,27
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	27 644	1,29%	0,64%	0,65%	18%	1,53	3,29%	2,53
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	57 100	0,92%	0,24%	0,67%	22%	1,19	2,75%	2,46
SCOT du Pays du Vexin Normand	78 114	0,71%	0,39%	0,32%	20%	1,32	3,17%	2,51
SCOT du Pays Risle-Charentonne	69 899	0,66%	0,10%	0,56%	26%	0,95	3,14%	2,31
SCOT du Roumois	43 756	1,24%	0,47%	0,78%	21%	1,28	4,02%	2,57
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	67 101	0,33%	0,69%	-0,36%	18%	1,62	2,68%	2,49
Eure	582 822	0,74%	0,45%	0,29%	21%	1,29	3,11%	2,42
Haute-Normandie	1 832 942	0,29%	0,42%	-0,13%	21%	1,20	3,04%	2,32
France métropolitaine	62 465 709	0,65%	0,41%	0,25%	23%	1,09	2,92%	2,27

Source : INSEE RP 1999 et 2009

Le territoire est très attractif pour les jeunes familles (30 à 40 ans) avec enfants, très probablement primo-accédants. Le solde migratoire reste positif, mais nettement moins important pour les ménages au-delà de 40 ans.

Comme sur l'ensemble du département, le territoire perd des jeunes ménages, surtout entre 20 et 24 ans, et ce phénomène est moins marqué que lors de la décennie précédente.

Il est également attractif pour les ménages au-delà de plus de 70 ans. Avec un taux d'équipement en EHPAD très satisfaisant, le territoire peut attirer des personnes en provenance de Rouen ou Evreux.



Profil socio-économique de la population

La population de la CC de Neubourg a un profil socioéconomique plus favorable qu'en moyenne dans l'Eure. La part des CSP supérieures est équivalente au département mais la part des ménages biactifs (où les deux adultes travaillent) est nettement plus élevée, avec, de fait, des revenus plus importants. Par ailleurs, le taux de chômage est parmi les plus faibles du département.

Le territoire a par ailleurs un profil légèrement moins résidentiel que le département, avec 0,86 emploi proposé par actif occupé. Néanmoins, le Neubourg étant le seul pôle d'emplois, seuls 21 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

	% cadres et professions intellectuelles supérieures en 2009	Indice de gentrification 2009 - rapport cadres / ouvriers et employés	% familles composées d'un couple ou les deux adultes ont un emploi en 2009	Taux de chômage en 2009	Taux d'évolution annuel du nombre de DEFM 2007-2011 - catégorie A	Indice de concentration de l'emploi en 2009 - nombre d'emplois par actif occupé	% des actifs occupés travaillant dans la commune de résidence en 2009	Revenu médian par UC en 2010
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	6%	0,16	37%	7,9%	13,4%	0,86	21%	19 926 €
<i>Le Neubourg</i>	5%	0,14	24%	11,6%	12,2%	2,53	50%	18 062 €
SCOT Basse Risle	5%	0,13	30%	10,5%	12,8%	0,74	24%	17 667 €
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	10%	0,31	29%	11,3%	10,6%	0,90	29%	19 859 €
SCOT de la CC de Conches	5%	0,14	36%	9,5%	6,2%	0,41	17%	19 020 €
SCOT de l'agglomération d'Evreux	8%	0,23	25%	13,5%	8,4%	1,36	47%	17 901 €
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	7%	0,18	34%	11,2%	9,5%	0,78	19%	19 399 €
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	6%	0,17	33%	10,0%	9,9%	0,66	22%	18 893 €
SCOT du Pays du Vexin Normand	6%	0,15	33%	10,8%	10,5%	0,64	23%	19 000 €
SCOT du Pays Risle-Charentonne	4%	0,12	27%	11,8%	12,9%	0,80	27%	17 803 €
SCOT du Roumois	6%	0,20	39%	7,1%	12,2%	0,40	13%	21 111 €
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	6%	0,18	30%	14,3%	10,4%	1,12	25%	17 884 €
Eure	6%	0,18	31%	11,3%	10,5%	0,83	26,2%	18 856 €
Haute-Normandie	6%	0,19	27%	11,9%	10,0%	0,96	30,5%	18 419 €
France métropolitaine	9%	0,29	26%	11,2%	9,1%	0,99	34,9%	18 749 €

Source : INSEE RP 1999 et 2009. INSEE DGI 2010. Pôle Emploi 2011

Parc de logements

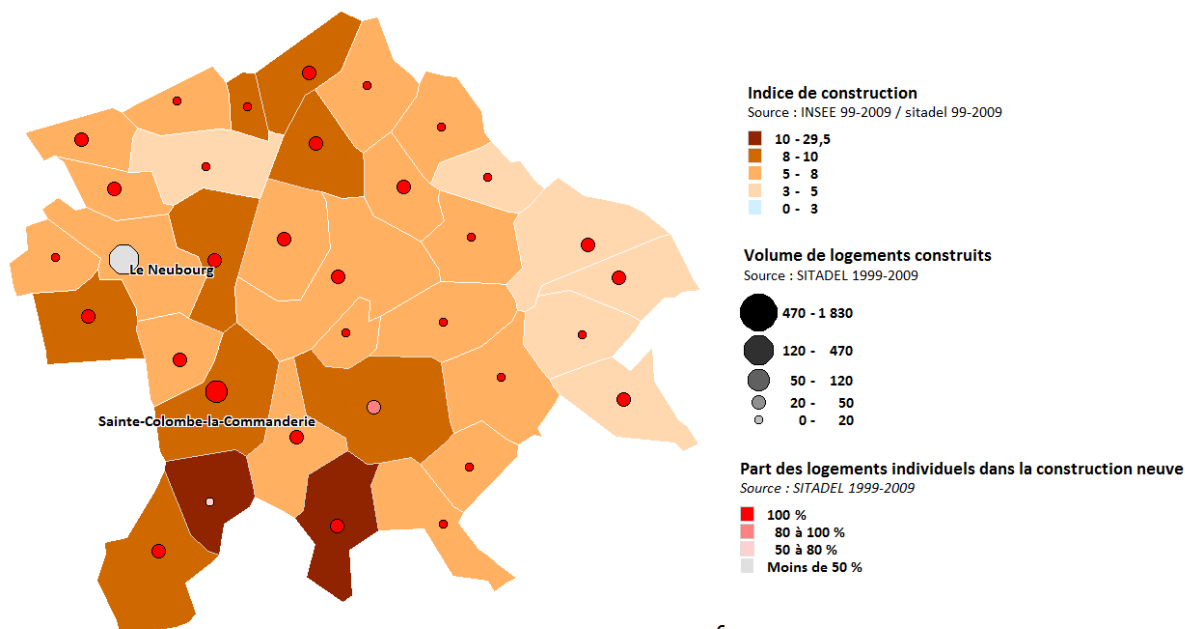
Le territoire se distingue du département par la faiblesse de la part du parc de résidences secondaires ainsi que du parc vacant. La part des petits logements est également très faible, tandis que la proportion de T5 et plus figure parmi les plus élevées de l'Eure.

	% des résidences principales en 2009	% des résidences secondaires et logements occasionnels en 2009	% des logements vacants en 2009	% résidences principales 1 et 2 pièces en 2009	% résidences principales 5 pièces et + en 2009	% résidences principales construites avant 1949
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	91%	4%	4,6%	8%	51%	33%
<i>Le Neubourg</i>	92%	2%	6,4%	19%	31%	27%
SCOT Basse Risle	81%	12%	6,3%	10%	42%	35%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	90%	5%	5,5%	15%	40%	28%
SCOT de la CC de Conches	88%	7%	4,7%	8%	47%	29%
SCOT de l'agglomération d'Evreux	93%	1%	5,7%	19%	33%	13%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	90%	5%	4,8%	10%	44%	21%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	80%	13%	6,8%	9%	47%	38%
SCOT du Pays du Vexin Normand	87%	7%	5,5%	10%	45%	36%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	82%	12%	6,1%	9%	44%	39%
SCOT du Roumois	93%	3%	3,9%	4%	56%	25%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	91%	2%	6,4%	12%	39%	25%
Eure	87%	7%	5,8%	11%	43%	30%
Haute-Normandie	90%	5%	5,8%	15%	37%	30%
France métropolitaine	84%	10%	6,9%	18%	36%	29%

Source : INSEE RP 1999 et 2009

Construction neuve

Le territoire a connu au cours de la dernière décennie une activité de la construction dynamique. Elle est par ailleurs assez diffuse sur le territoire et s'effectue dans une grande partie des communes intégralement en individuel – exception faite du Neubourg où environ 50 % de la construction neuve a été réalisée en collectif.



Depuis 1999, la construction neuve a principalement permis de répondre aux besoins exogènes du territoire représentant 5,3 logements / an / 100 hts soit 77 % de la production.

Les besoins endogènes représentent 1,6 logements / an / 1000 hts et sont parmi les plus faibles du département. Ils sont nettement plus élevés sur la ville centre. Les besoins liés au desserrement des ménages et à la hausse de la vacance sont légèrement plus faibles que dans l'Eure, et la mise sur le marché de logements par changement d'usage ou division de logements vient diminuer le besoin endogène.

	Construction neuve 1999-2009 - / an / 1000 hts	% logements individuels construits 1999 - 2009 (SITADEL)	Besoins liés au desserrement des ménages 1999-2009 - / an / 1000 hts	Renouvellement du parc 1999-2009 - / an / 1000 hts	Variation des logements vacants et résidences secondaires 1999-2009 - / an / 1000 hts	Point mort - / an / 1000 hts
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	6,9	85%	2,0	-0,5	0,1	1,6
Le Neubourg	7,9	49%	4,2	-1,6	1,5	4,1
SCOT Basse Risle	9,2	78%	1,9	0,3	1,9	4,1
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	3,7	70%	2,3	-0,5	-0,2	1,6
SCOT de la CC de Conches	8,2	88%	2,4	0,8	-0,6	2,6
SCOT de l'agglomération d'Evreux	4,4	57%	3,2	0,3	-0,1	3,4
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	7,2	76%	2,9	-0,7	-0,1	2,0
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	5,0	87%	1,7	-0,4	0,0	1,3
SCOT du Pays du Vexin Normand	4,9	80%	2,2	0,3	-0,3	2,2
SCOT du Pays Risle-Charentonne	5,6	91%	2,5	0,0	0,4	2,9
SCOT du Roumois	6,4	97%	2,2	-0,6	0,0	1,6
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	4,4	72%	2,7	0,8	-0,1	3,3
Eure	5,5	79%	2,4	0,0	0,2	2,5
Haute-Normandie	4,6	67%	2,9	0,2	0,3	3,4
France métropolitaine	5,8	60%	2,3	0,1	0,7	3,1

Source : INSEE RP 1999 et 2009. SITADEL 1999-2010. Traitements GTC

Zoom Parc social

On recense sur le territoire environ 375 logements sociaux au 1er Janvier 2012, très majoritairement situés au Neubourg (90 %), et principalement produits sous forme individuelle. Cela qui représente 6% du parc de résidences principales, soit la proportion la plus faible du département. Depuis 2006, seuls 60 logements sociaux ont été construits, dont 48 au Neubourg.

On constate une forte tension sur le parc : le taux de rotation est nettement plus faible que dans l'Eure, et la vacance est à un niveau extrêmement bas. Cette tension semble encore plus marquée sur la ville-centre.

Si aucune réhabilitation n'a été réalisée avec le concours de financement d'Etat depuis 2006, on peut cependant relever que le bailleur Dialogue a réhabilité sur ses fonds propres 75 logements collectifs en 2006 et 40 pavillons en 2011 ; tous situés au Neubourg.

	Nombre de logements sociaux (2012)	% Individuels	% des résidences principales 2009	Nombre de LLS construits (hors CD ANRU) 2006-2012	Evolution moyenne annuelle du parc social (2006-2012)	Nombre de LLS réhabilités 2006-2012 (avec financements d'Etat)	Taux de vacance	Taux de rotation	Part des demandes de plus de 12 mois
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	374	60%	6%	60	2,5%	0	1,1%	10,5%	34%
Le Neubourg	337	57%	18%	48	0,2%	0	0,9%	9,6%	N.C.
SCOT Basse Risle	2 960	29%	13%	399	2,1%	89	2,8%	14,6%	32%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	4 149	14%	18%	273	1,0%	926	3,3%	10,8%	35%
SCOT de la CC de Conches	980	53%	13%	162	2,6%	0	2,0%	14,9%	32%
SCOT de l'agglomération d'Evreux	10 904	15%	31%	1015	1,4%	2381	4,6%	13,5%	41%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	1 784	28%	17%	226	2,0%	251	1,1%	12,1%	34%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	2 125	33%	9%	410	3,1%	15	4,3%	14,9%	32%
SCOT du Pays du Vexin Normand	3 998	25%	13%	420	1,6%	126	3,7%	11,3%	34%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	3 294	45%	11%	691	3,4%	385	2,7%	13,6%	31%
SCOT du Roumois	1 005	64%	6%	113	1,7%	0	1,4%	11,2%	34%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	8 224	35%	32%	938	1,7%	3551	3,6%	14,0%	34%
Eure	40 328	28%	17%	4707	1,8%	7818	4%	13%	36%

Source : RPLS 2012. INSEE RP 2009. SISAL 2006-2012

Zoom parc privé

1. Poids et évolution du parc privé dans les résidences principales

La répartition par Statut d'occupation des logements, en 2011	Propriétaires occupants			Locatif privé		
	Nombre	Taux	Evolution en points du taux entre 2003 et 2011	Nombre	Taux	Evolution en points du taux entre 2003 et 2011
France entière	15 915 145	58%	1,0	6 824 278	25%	1,0
Haute-Normandie	440 020	56%	1,0	157 384	20%	1,0
Eure	154 136	64%	1,0	44 370	18%	1,0
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	4 999	73%	0,2	1 253	18%	1,5

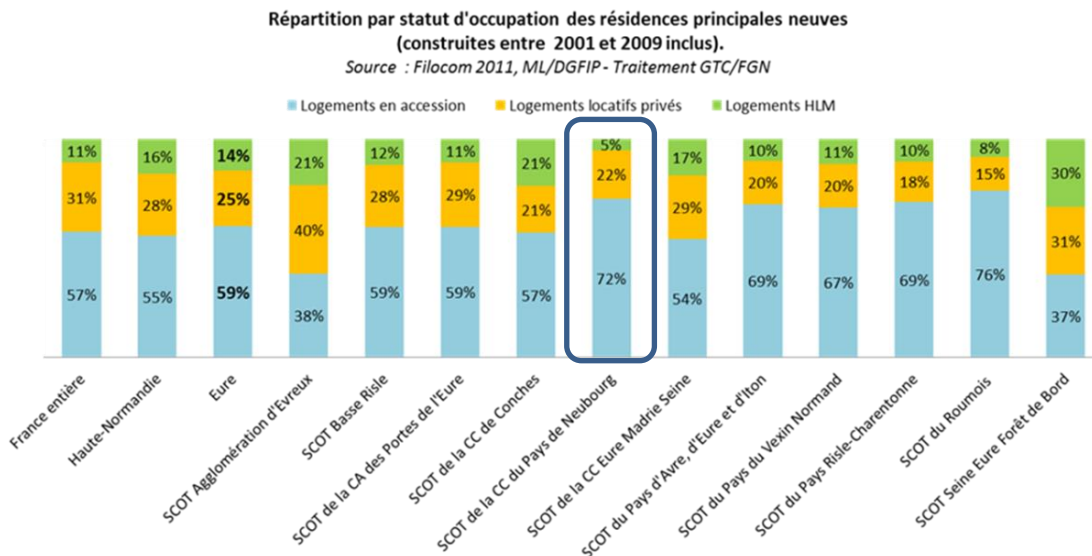
Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

La CC du Pays de Neubourg se caractérise par une très forte prépondérance des propriétaires occupants (PO), et une offre locative faible, en particulier sociale mais également privée dans une moindre mesure.

Dans ce contexte, les deux parcs locatifs sont « sous tension » :

- Le parc HLM, comme cela a été vu précédemment, avec de faibles niveaux de vacance et de rotation,
- Le parc locatif privé, où l'on relève des taux d'effort fréquemment élevés (cf. diagnostic).

La construction récente ne fait que conforter ce déséquilibre, avec une part très faible de logements sociaux (5 %) et une dynamique d'investissement locatif privé réelle (22 % des logements neufs) mais moins marquée que dans le reste du département (25 %).



2. Les niveaux de revenus dans le parc privé

Les niveaux de revenu sur le territoire sont globalement élevés. Néanmoins :

- 15 % des PO ont des revenus inférieurs aux plafonds PLA-I. Pour ces propriétaires à faibles ressources, le financement des travaux de réhabilitation peut s'avérer problématique, y compris quand ces travaux sont indispensables à l'habitabilité du logement ;
- Un tiers des locataires du parc privé s'inscrit dans les plafonds PLA-I. Sur un territoire où les niveaux de loyer sont relativement élevés (cf. diagnostic), cette situation plaide pour le développement d'une offre à loyers maîtrisés (LM), publique comme privée. Une vingtaine de logements privés à LM ont été réhabilités entre 2007 et 2012. Ces efforts sont donc à poursuivre et à amplifier.

Revenus des ménages par rapport aux plafonds HLM/PLUS, en 2011.

SCOT de la CC du Pays du Neubourg	Ménages dont les revenus < 30 %	Ménages dont les revenus < 60 %	Ménages dont les revenus < 100 %	Ménages dont les revenus < 130%
Propriétaires occupant	3%	15%	46%	68%
Locatif privé	10%	33%	72%	86%
HLM/ SEM	17%	44%	79%	91%
Total ménages	5%	21%	53%	73%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

Revenus des ménages par rapport aux plafonds HLM/PLUS, en 2011.

France entière	Ménages dont les revenus < 30 %	Ménages dont les revenus < 60 %	Ménages dont les revenus < 100 %	Ménages dont les revenus < 130%
Propriétaires occupant	5%	18%	47%	66%
Locatif privé	18%	41%	72%	85%
HLM/ SEM	25%	56%	86%	95%
Total ménages	11%	30%	59%	75%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

3. Le parc privé potentiellement indigne

Avec 5 % de logements privés potentiellement indignes (PPPI) selon la méthode du Ministère du Logement et de l'Anah (*), la situation du territoire se situe dans la moyenne départementale. Cela traduit la présence potentielle de poches de logements très dégradés quoiqu'occupés, en particulier dans le parc des propriétaires occupants, mais également dans le parc locatif.

(*) Rappelons (cf. diagnostic) que si la méthode tend à surestimer l'ampleur réelle des situations de logements dégradés, elle permet une hiérarchie territorialisée des phénomènes.

	Nb de logements privés potentiellement indignes (PPPI)	Nb total de log. privés (PO + loc. privés)	Taux potentiel de logements "PPPI" au sein du parc privé	Nb de log. PPPI "PO"		Nb de log. locatifs PPPI	
				Volume	Taux/ total PPPI	Volume	Taux/ total PPPI
Haute-Normandie	28 245	597 404	5%	12 586	44,6%	14 106	49,9%
Eure	10 243	198 506	5%	5 502	53,7%	4 088	39,9%
SCOT Agglomération d'Evreux	831	24 181	3%	371	44,6%	368	44,3%
SCOT Basse Risle	1 503	44 361	3%	746	49,6%	664	44,2%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	729	18 925	4%	337	46,2%	361	49,5%
SCOT de la CC de Conches	346	6 555	5%	198	57,2%	138	39,9%
SCoT de la CC du Pays du Neubourg	327	6 252	5%	213	65,1%	104	31,8%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	302	9 125	3%	186	61,6%	107	35,4%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	1 252	21 427	6%	752	60,1%	447	35,7%
SCOT du Pays du Vexin Normand	1 522	25 682	6%	893	58,7%	516	33,9%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	1 617	24 463	7%	835	51,6%	652	40,3%
SCOT du Roumois	677	16 055	4%	413	61,0%	206	30,4%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	675	19 436	3%	364	53,9%	275	40,7%

Source : Filocom 2007, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

4. Les PO éligibles à l'ANAH habitant un logement très ancien, potentiellement énergivore

Ancienneté des résidences principales des propriétaires occupants, en 2011

	PO prioritaires (ex TSO)		PO majorés	
	< 1948	< 1975	< 1948	< 1975
France	66%	80%	76%	74%
Eure	70%	75%	79%	69%
SCOT Agglomération d'Evreux	42%	66%	57%	66%
SCOT Basse Risle	76%	78%	84%	71%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	62%	74%	80%	68%
SCOT de la CC de Conches	72%	75%	76%	67%
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	71%	75%	79%	70%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	61%	69%	72%	63%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	75%	75%	82%	69%
SCOT du Pays du Vexin Normand	76%	77%	84%	69%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	78%	79%	83%	75%
SCOT du Roumois	68%	73%	72%	62%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	64%	74%	77%	71%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP - Traitement GTC/FGN

Conformément aux référents nationaux, les trois quarts des PO les moins fortunés (PO dits « Très SOciaux (PTSO) - et 70 % des PO sous plafonds dit « majorés » (*), résident dans un logement construit avant 1975 et toute réglementation thermique.

Les besoins en amélioration de la performance énergétique des logements sont potentiellement très importants, de même que ceux en matière de lutte contre la précarité énergétique (eu égard aux revenus très faibles des PO-TSO, qui rendent peu compatibles la réalisation de travaux globaux permettant des gains énergétiques significatifs).

(*) Les plafonds majorés de l'Anah sont proches des nouveaux plafonds fixés en 2013.

5. La part des personnes (très) âgées dans le parc privé

	Part des 75 ans & + au sein des PO prioritaires (ex très sociaux)	Part des 75 ans & + au sein de l'ensemble des ménages éligibles à l'Anah en 2011
France	39%	32%
Haute-Normandie	16%	13%
Eure	34%	28%
SCOT Agglomération d'Evreux	28%	29%
SCOT Risle Estuaire	36%	31%
SCOT de la CA des Portes de l'Eure	33%	29%
SCOT de la CC de Conches	33%	27%
SCOT de la CC du Pays de Neubourg	35%	27%
SCOT de la CC Eure Madrie Seine	33%	27%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	32%	27%
SCOT du Pays du Vexin Normand	31%	25%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	37%	30%
SCOT du Roumois	38%	28%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	33%	28%

Source : Filocom 2011, ML/DGFIP, traitement FGN/GTC

Dans le Pays de Neubourg, 35 % des « PO-TSO » (représentant 116 ménages), et 27 % des PO sous plafonds majorés de l'Anah en 2011 (représentant 455 ménages), ont une personne de référence âgée de 75 ans ou plus.

Pour ces ménages, des travaux d'adaptation seront « tôt ou tard » nécessaires pour parer à la perte d'autonomie et pouvoir ainsi rester le plus longtemps possible à domicile.

6. Le bilan de l'activité « PO » du Conseil général

Les Propriétaires Occupants (PO) aidés par le CG 27 sur la période 2007-2012 inclus

	Nb de PO aidés par le CG 27	Part des PO aidés / nb PO sous plafonds de "base" de l'Anah
SCOT Agglomération d'Evreux	154	9%
SCOT Basse Risle	745	28%
SCOT de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eu	84	6%
SCOT de la communauté de communes de Conches	96	13%
SCoT de la communauté de communes du Pays du Neubourg	162	25%
SCOT de la communauté de communes Eure Madrie Seine	63	8%
SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton	371	14%
SCOT du Pays du Vexin Normand	406	14%
SCOT du Pays Risle-Charentonne	815	22%
SCOT du Roumois	482	28%
SCOT Seine Eure Forêt de Bord	337	19%
Total général	3 715	18%

L'équivalent d'un quart des PO potentiellement éligibles aux subventions de l'Anah (sous plafonds dit « de base ») a bénéficié d'une aide aux travaux du Conseil général sur la période 2007-2012.

Il s'agit d'un taux très significatif :

- confirmant les besoins qu'éprouvent les propriétaires à faibles revenus à réaliser des travaux, même modestes, dans leur résidence principale, pour améliorer les conditions d'habitabilité ;
- traduisant le fort investissement du Conseil général dans cette action sociale.

Les politiques sont à poursuivre dans ce domaine, sachant que l'Anah a très significativement élargi les plafonds de revenu des bénéficiaires de ses aides : une articulation et une synergie sont à trouver entre les deux dispositifs.

Enjeux principaux

- *Le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés dans les centralités*
- *L'amplification et la coordination de la politique de lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé*
- *La poursuite de la politique de réhabilitation énergétique dans le parc social*
- *Le développement d'une offre ajustée de petits logements accessibles à proximité des services, pour les personnes âgées quittant leur logement individuel et pour les jeunes*
- *La poursuite des actions de réhabilitation du parc social*